



*« Pte bwa lafwa mò
s' zòé pa ka wouzé'y épt bon dlo »*

À NOTRE MÈRE LA SAINTE ÉGLISE

L'humanité vivait dans l'immoralité, dans l'impiété et dans l'esclavage. Les petits, les pauvres, les humbles étaient réduits (à l'état d') esclaves. Ils servaient les puissants de ce monde. Voilà ce qu'était la Pax romana, cette paix d'Auguste, lorsque Notre Seigneur est venu sur la terre. Et alors face à ce spectacle de l'humanité désordonnée, complètement dévoyée, l'Église nous présente le Sauveur. Celui qui va rétablir la sainteté, Celui qui va rétablir la Vérité; Celui qui va rétablir la justice en ce monde.

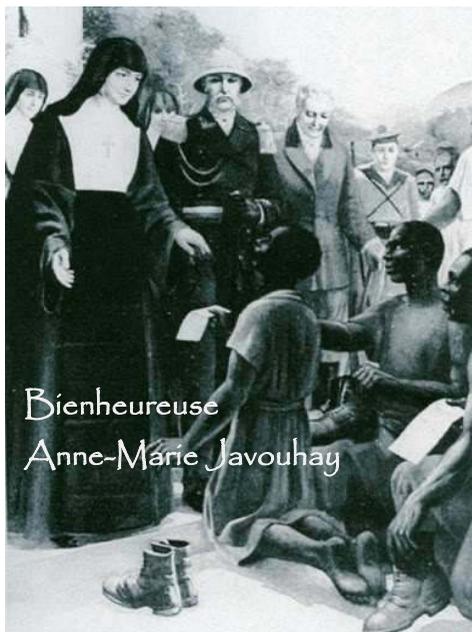
Paroles de
Monseigneur Lefebvre

11 janvier 1987

Octobre 1462, la rumeur de l'esclavage dans le Nouveau Monde est confirmée à Rome. Sans aucun délai, le pape Pie II, de par son autorité de Successeur de Pierre, prend la plume pour blâmer et condamner ce mal. Ses successeurs s'appliqueront également à faire disparaître progressivement ce fléau. « Progressivement » parce qu'il faut faire face à de nombreux et graves obstacles liés aux circonstances et aux lieux.

Le pape Léon X utilise tous les bons offices et l'autorité en son pouvoir dans ses rapports avec les rois du Portugal et d'Espagne pour éradiquer dans sa racine cet abus contraire non seulement à la religion mais aussi à l'humanité et à la justice. Puis Paul III, plein de charité paternelle pour le sort des Indiens et des esclaves africains, affirme, par décret solennel, que tous les esclaves peuvent disposer de leur propre personne, vivre en société selon leurs lois et acheter et posséder des biens. Quiconque méprise le décret encourt alors l'interdiction de recevoir les sacrements, et le Pontife Romain se réserve la faculté de lever l'interdit.

Avec la même sollicitude et la même constance, d'autres Pontifes comme Urbain VIII, Benoît XIV, Pie VII se révèlent de fervents défenseurs de la liberté des Indiens, des Noirs et d'autres qui n'ont pas encore embrassé la foi catholique. En outre, Pie VII, au congrès de Vienne des princes alliés européens, attire l'attention sur ce scandaleux commerce afin qu'il puisse être radicalement aboli, comme il avait déjà été supprimé en de nombreux endroits. Grégoire XVI avertit sévèrement à son tour, rappelant les décrets et les peines établis, n'omettant aucun argument pour que tous s'abstiennent de l'ignominie et de la cruauté de l'esclavage.



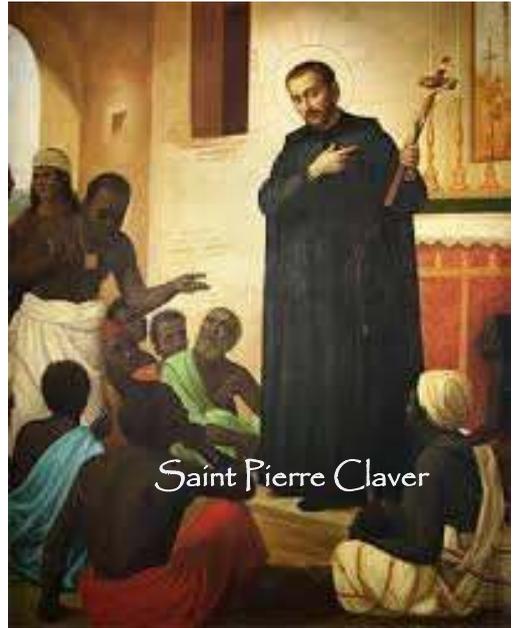
Bienheureuse
Anne-Marie Javouhay

En parallèle, aux Amériques et aux Antilles des religieux et des religieuses se consacrent entièrement aux esclaves noirs au point de mériter le titre d'apôtres de ceux pour qui ils se vouaient. Parmi eux, citons en premier lieu le jésuite saint Pierre Claver à Carthagène, pendant quarante ans sans interruption, qui se déclare même leur serviteur perpétuel en ayant baptisé 300.000, soit plus de 20 par jour ; la bienheureuse mère Anne-Marie Javouhay, fondatrice des sœurs de saint Joseph de Cluny ; les frères éducateurs de Ploermèl avec la grande figure du frère Arthur pour la Martinique et du frère Hyacinthe pour la

Guadeloupe. Grâce à leur dévouement héroïque, à l'insistance maternelle et aux prières persévérantes de l'Église, les papes seront entendus des chefs d'État et l'abolition de l'esclavage aux Amériques et aux Antilles sera finalement décrétée.

Dans une lettre encyclique intitulée In plurimis, datée du 5 mai 1888, le pape Léon XIII a traité de l'esclavage depuis son origine jusqu'aux temps modernes. On y voit clairement exposé l'action de l'Église tout au long de l'Histoire. Il consacre plusieurs paragraphes de sa lettre sur l'esclavage fraîchement aboli aux Antilles et l'achève sur la considération de celui qui sévissait à son époque sur la côte de l'Afrique de l'Est.

De nos jours, le marché d'hommes est encore pratiqué ; par exemple pour la prostitution à grande échelle ou pour la main d'œuvre dans l'extraction dangereuses de matières premières mais utile à la technologie. Comme l'a écrit saint Pie X au début du XX^{ème}, *« dans les contrées éloignées des centres de l'autorité et la plupart du temps inaccessibles, les tentatives pleines d'humanité du pouvoir civil sont souvent peu efficaces et même absolument vaines, soit à cause de la souplesse avec laquelle ces artisans du mal savent passer à temps la frontière, soit à cause de l'inertie et de la perfidie des gouverneurs. »*



Saint Pierre Claver

Songiez-vous à tout ce que notre Sainte Mère l'Église catholique a déployé par le passé et déploie encore pour faire disparaître l'esclavage ? Le silence sur son action la fait tomber dans l'oubli et engendre même de l'hostilité.

Fiers de lui appartenir, il est important de garder et d'exprimer en temps opportun notre souvenir reconnaissant et aimant vis-à-vis de cette Société surnaturelle qui veille à la gloire de Dieu et au bien des âmes.

Père MAVEL+



À PHILÉMON...

« *Toute l'Écriture divinement inspirée est utile pour enseigner, pour reprendre, pour corriger, pour instruire dans la justice* » (II Timothée III, 16). Saint Paul, lui-même inspiré par Dieu en écrivant ces mots, ne se représentait pas forcément combien ils seraient puissants, et applicables en de nombreux do-



maines. Il y a un livre dans le Nouveau Testament (qui en compte 27) qui traite directement de la question de l'esclavage. Par la bouche de saint Paul, lui-même enchaîné à Rome lorsqu'il rédige l'épître à Philémon, nous savons ce que Dieu pense de cette pratique, pour que l'homme sache être enseigné, se reprendre, se corriger et s'instruire. Et pour que la justice vou-

lue par Dieu s'établisse sur terre entre les créatures humaines créées par le Père céleste.

L'épître à Philémon est très courte – 25 versets – mais elle est un modèle de charité. En son temps, Pline le Jeune avait également écrit sur le même sujet, dans un style d'une grande pureté littéraire (Lettres, IX, 21 & 24). Mais ses missives n'avaient pas l'onction de la charité qui anime la plume de saint Paul. Mais de quoi s'agit-il ? Saint Paul s'adresse à un ami, Philémon, riche habitant de Colosses. Il lui est cher car il l'a gagné à la vraie foi lors de sa mission à Ephèse. Il profite de cet ascendant psychologique et spirituel, car il a une chose délicate à lui demander. Il s'agit d'Onésime, qui fut jadis esclave de Philémon. Jadis, car il a pris la fuite après avoir gravement offensé son maître. Sur nos îles nous dirions qu'il est mawon !

Et dans sa fuite, Onésime a rejoint Rome, la ville de toutes les pertitions où son statut le met encore plus en danger. La providence veille : il rencontre l'ami de son maître, Paul.

Saint Paul, toujours animé par le zèle du salut des âmes, l'a alors instruit, baptisé, et il ne veut pas le garder à son service. Il veut bien plus ! Maintenant qu'Onésime est enfant de Dieu, il veut le garder en cette sainte liberté.

« *Paul, prisonnier du Christ Jésus, et le frère Timothée, au bien-aimé Philémon, notre collaborateur* » (verset 1). Saint Paul rappelle son statut de prisonnier.

C'est sa première captivité à Rome, vers l'an 62, et cet habitué des voyages dans les grands espaces sait ce qu'il en est de souffrir des chaînes. Dès le début il tient à toucher le destinataire de sa missive. Dans la suite de son adresse, saint Paul dit à son ami combien il est fier de sa conduite chrétienne, pleine de la charité qui est l'essence même du message évangélique.

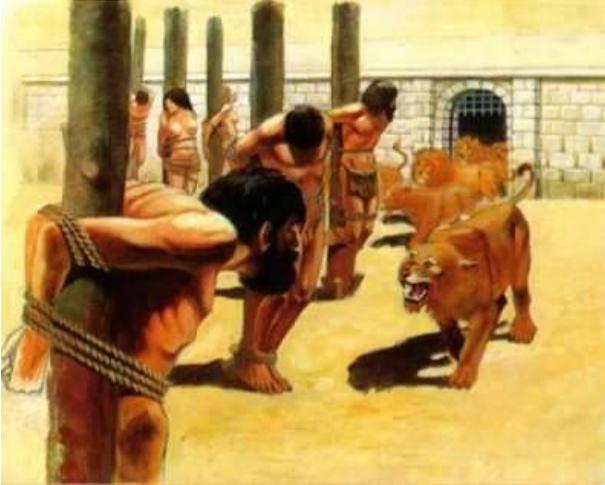


« Paul,
prisonnier du Christ Jésus »

Dans la suite de son adresse, saint Paul dit à son ami combien il est fier de sa conduite chrétienne, pleine de la charité qui est l'essence même du message évangélique.

« *C'est pourquoi, bien qu'ayant en Jésus-Christ une entière liberté de t'ordonner ce qui convient, c'est de préférence au nom de la charité que je t'adresse une prière, tel que je suis, moi, Paul, vieillard, et de plus maintenant prisonnier pour Jésus-Christ* » (versets 8 & 9). Pour introduire de plus près son sujet, c'est encore à la charité de son ami que saint Paul fait appel. C'est important de le souligner, car l'Apôtre, parlant par l'inspiration divine, veut donner l'argument le plus formel contre l'esclavage sous toutes ses formes : créés par Dieu, nous sommes tous l'objet d'un amour infini de la part de Dieu notre Père. C'est pour l'amour de Dieu que nous devons lutter contre l'esclavage, afin de reconnaître en tout homme Dieu, notre Père commun et aimant.

« Peut-être n'a-t-il été séparé de toi pour un temps, qu'afin que tu le recouvres pour l'éternité, non plus désormais comme un esclave, mais comme celui qui, d'esclave, est devenu un frère bien-aimé, pour moi en particulier, à plus forte raison pour toi, soit dans la chair, soit dans le Seigneur. Si donc tu me considères comme uni à toi, accueille-le comme toi-même » (versets 15 à 17).



Ce passage est très important, car il manifeste l'argument essentiel : c'est bien notre appartenance à Dieu par la grâce du baptême qui revendique notre liberté. Est-ce que pour autant un esclave non baptisé n'aurait pas droit à être affranchi ? Si, bien entendu, et aucun baptisé ne pourrait moralement rester son maître. Mais c'est bien un des génies du christianisme d'avoir su tirer des vertus de foi et de charité le principe d'égalité entre ceux qui auparavant étaient maîtres ou esclaves, tous unis désormais dans la même adhésion au seul vrai Dieu. Il serait intéressant de considérer de quelle manière les premiers chrétiens de la Rome Antique ont vécu cette réalité, comment, unis dans la même prière, les uns ont accompagné les autres dans la voie du martyre et du ciel. Saint Paul, inspiré de Dieu a tracé cette voie.

Nous avons ainsi en ce texte le résumé de la pensée divine sur le grave problème de l'asservissement posé depuis l'Antiquité. La pensée de saint Paul est comme révolutionnaire, dans un monde romain sans pitié pour le prochain.

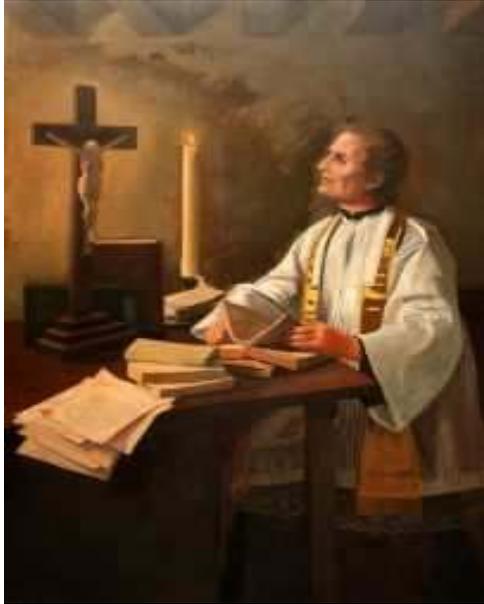
Apprécions cet enseignement qu'on retrouve avec constance chez saint Paul. « *Maîtres, accordez à vos serviteurs ce qui est juste et équitable, sachant que, vous aussi, vous avez un maître dans le ciel.* » (Colossiens IV, 1).

Mais il faut tirer une leçon actuelle et applicable à chacune de nos âmes. « *Celui qui, étant esclave, a été appelé au service du Seigneur, est l'affranchi du Seigneur ; et de même, celui qui a été appelé étant libre, est l'esclave du Christ. Vous avez été achetés à un grand prix, ne devenez pas esclaves des hommes* » (I Corinthiens VII, 22 et 23). Prenons donc cet enseignement dans toute sa dimension, surtout spirituelle. Qui de nous voudrait devenir esclave, vivre en esclave ? Or, tout la doctrine de Jésus-Christ a pour but de nous faire obtenir la liberté totale, donc la liberté intérieure face aux tentations, face à la tyrannie de nos passions. Le combat contre l'esclavage n'est pas fini, au contraire. Notre époque est faite d'esclavages, d'addictions, de dépendances de toutes sortes, puisant leur source aussi bien dans l'esprit du monde (en dehors de nous-mêmes) qu'en nos âmes par la tyrannie de la concupiscence. Le peuple chrétien doit revendiquer sa liberté d'aimer Dieu de tout son cœur, sans les chaînes des passions, sans les pressions des modes et de la publicité.

Que gagnerait un peuple d'être libéré des chaînes de l'esclavage historique, si au résultat il tombait dans l'assujettissement à ses vices ? Luttons courageusement, par la grâce de Dieu. Saint Paul s'adresse donc bien à chacun d'entre nous pour nous dire : « *Oui, frère, que je reçoive de toi cette joie dans le Seigneur ; tranquillise mon cœur dans le Seigneur* » (épître à Philémon, verset 20).

Père KNITTEL +

LE PÈRE LIBERMANN ET L'ÉVANGÉLISATION DES ESCLAVES



Né en 1802 en Alsace, dans une famille juive, Jacob Libermann commence des études pour devenir rabbin et ainsi succéder à son père. Il se convertit en 1826 et reçoit le baptême le 24 décembre de la même année sous les prénoms de François, Marie, Paul. Attiré par le sacerdoce, il rentre au séminaire en 1827. Malheureusement, il sera dans l'impossibilité d'être ordonné prêtre à cause de son épilepsie.

En 1839, il est sollicité par deux séminaristes créoles, Le Vasseur et Tisserant, tous deux préoccupés par l'abandon des Noirs, esclaves ou affranchis, à Haïti et à l'île de Bourbon (auj. île de la Réunion). Ils envisagent une association de prêtres menant une vie sainte en communauté et dont le but serait l'évangélisation des Noirs.

Sachant former des prêtres, Libermann soutient leur œuvre et se rend à Rome afin de faire approuver le projet, ce qui est fait en juin 1840. La seule condition que le pape y met est son ordination sacerdotale. En 1841, il reçoit le presbytérat à Amiens. Il fonde une société de prêtres menant la vie commune sans les vœux de religion, dont le but est l'évangélisation des Noirs. Et cela ne traîne pas : le père Le Vavasseur part pour l'île Bourbon, le père Laval pour l'île de France (auj. île Maurice), et le père Tisserant pour Haïti. La première mission sur les côtes d'Afrique se soldera par un échec terrible, sur les sept qui débarquèrent, un seul père survécut à une épidémie.

L'un des buts du nouvel institut fondé par le père Libermann est la formation d'un clergé indigène, prêtres et évêques. Celui-ci s'appuie sur un texte du Saint Siège, Neminem Profecto, dans la rédaction d'un mémoire sur les missions auprès des Noirs en Afrique, encourageant ses prêtres à être « *Noirs avec les Noirs* », à la suite de ce que dit saint Paul (Phil. II, 5-11).

Il meurt le 2 février 1852 et repose dans la maison-mère des Spiritains, la famille religieuse dans laquelle Monseigneur Lefebvre entrera avant de commencer son apostolat en Afrique noire. Fidèle à l'esprit du père Libermann, il fera en sorte de développer le clergé indigène, que ce soit au Gabon ou au Sénégal. La Fraternité Sacerdotale Saint Pie X, telle son fondateur et le père Libermann, continue cet apostolat à travers le monde entier, sur tous les continents, sans acception de personne ou de condition sociale.

Père de COURSSOU+



CHRONIQUE DU PRIEURÉ

Bien chers fidèles, chers amis,

Soyez tous bien remerciés pour ces trois années de grâce passées en votre compagnie, pour toute l'affection dont vous avez si bien su m'entourer, ainsi que pour votre aide généreuse dans l'installation de mon futur ministère.

Je continuerai à prier pour vous, en particulier les de la Sainte Messe, afin que chacun d'entre vous puisse faire fructifier les dons qu'il a reçus de Dieu.

Je ne vous oublierai jamais. Que Notre-Dame vous protège !

Père Thachard



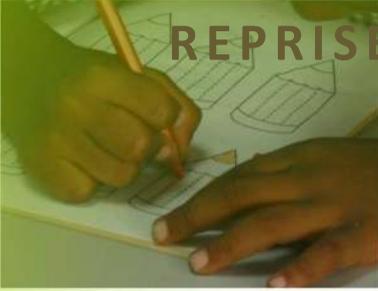
p.s. : Je reste joignable aux coordonnées suivantes :

Père Tristan Thachard
Église Saint-Michel, La Martinique
Route départementale 96
36130 MONTIERCHAUME

06.63.17.54.63 - tthachard@fsspx.com



REPRISE DE L'ECORÉ



CARNET PAROISSIAL

ONT ÉTÉ HONORÉES DE LA SÉPULTURE ECCLÉSIASTIQUE

- . MME ANDRÉE JOURDAIN, LE 31 AOÛT
- . MME EVA-MARIE REUNIF, LE 23 SEPTEMBRE





Pour joindre les Pères :



97p.martinique@fsspx.fr



www.fsspx-antillesguyane.com

Père **MAVEL** : +590 690 12 53 55

Père **BRUNET de COURSSOU** : +596 696 06 03 88

Père **KNITTEL** : +590 690 12 80 93

Horaires habituels des Offices aux Antilles- Guyane

Martinique



05 96 70 04 67



Chapelle Notre-Dame de la Délivrande - 64, rue Moreau-de-Jonnes - 97200 Fort-de-France

DIMANCHE : 7h00 (messe basse) 9h00 (messe chantée) **SEMAINE** : 6h30 et 11h

EXPOSITION DU SAINT-SACREMENT : les jeudis à 7h15 (chapelet)

CONFESSIONS : en semaine de 7h30 à 10h30 et le dimanche avant la messe

DOCTRINE CHRETIENNE : le samedi de 7h30 à 8h20 à la chapelle

CATECHISME : le dimanche de 8h à 8h30 à la chapelle

RÉUNION DU GROUPE DES JEUNES : le 3^{ème} samedi du mois

Guadeloupe



06 90 12 80 93



Chapelle Notre-Dame de Guadeloupe - 5, quai Lardenoy - 97110 Pointe-à-Pitre

DIMANCHE : 8h30 messe chantée **VENDREDI** : 18h **SAMEDI** : 6h30

EXPOSITION DU SAINT SACREMENT : le samedi à 7h15 (chapelet)

CONFESSIONS ET PERMANENCE : le samedi de 8h30 à 10h30 et le dimanche avant la messe

CATECHISME : le samedi à 10h30 et 11h15

Guyane



06 90 12 53 55



PROCHAIN PASSAGE : Toussaint 2020 - se renseigner

Pour aider votre Prieuré à vivre

CHÈQUE à l'ordre de "FSSPX" (reçu fiscal sur demande vous donnant droit à une réduction d'impôt de 66%).

Exemple : un don de 200€ vous donne droit à une réduction d'impôt de 132€ et vous coûte réellement 68€.

VIREMENT sur notre compte à La Banque Postale (virement automatique possible)

IBAN : FR10 2004 1010 2000 1151 0X01 729

BIC : PSSFRPPDF

Les prêtres vous assurent de leurs prières reconnaissantes et de leur dévouement sacerdotal et vous informent qu'une messe mensuelle est célébrée aux intentions des bienfaiteurs et bénévoles du Prieuré et de l'école.

Merci et que Dieu vous bénisse

